R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

COMMUNE DE CASE-PILOTE

Liberté - Égalité - Fraternité

DELIBERATIONS N°DEL 2022.12.20.11

Séance du mardi 11 Avril 2023

Place Gaston MONNERVILLE
97222 CASE-PILOTE
Tél. : 0596 78 81 44
Fax : 0596 78 74 72

*Présidence de Monsieur Ralph **MONPLAISIR**, Maire*
*Secrétaire de séance, Madame Georgette **MANGATA-ADLEY**, Conseillère*

Faisant suite à l'absence de quorum du conseil municipal du jeudi 30 mars 2023, et conformément à l'article L 2121-17 du Code Général de Collectivités Territoriales,

L'an deux mille vingt-deux, le mardi vingt décembre, à onze heures, les membres du conseil municipal se sont réunis sans exigence de quorum, dans la salle Frantz BEROSE, lieu habituel de leurs délibérations, en vue de statuer sur les questions portées à l'ordre du jour.

AFFICHE
LE 19 AVR. 2023

Date d'envoi des convocations : Jeudi 6/04/2023
Membres en exercice : 27
Membres présents en séance : 12
Procurations : 02
Absents : 15

Étaient présents :

*Monsieur Ralph **MONPLAISIR**, maire*
*Madame George **GELIE**, 1ère adjointe*
*Monsieur Thierry **MARECHAL**, 2ème adjoint*
*Madame Suzie **RONDEL**, 3ème adjoint au maire*
*Monsieur Jean Marc **BOCQUET**, 4ème adjoint*
*Monsieur Prosper **EDON**, 6ème adjoint*
*Madame Danielle **FORDANT**, 7ème adjointe*
*Monsieur David **ALIE**, 8ème adjoint*
*Madame Georgette **MANGATA-ADLEY**, Conseillère municipale*
*Madame Véronique **BONTE**, Conseillère municipale*
*Monsieur Edson **EUGENE**, Conseiller municipal*
*Monsieur Bruno **PILLOME**, Conseiller municipal*

Formant la majorité des membres en exercice

Étaient absents :

*Madame Dacy **AJAX**, 5ème adjointe*
*Monsieur Paul **BELLEJAMBE**, Conseiller municipal (excusé)*
*Madame Josiane **DOCIN-JULIEN**, Conseillère municipale*
*Monsieur Alex **BIRON**, Conseiller municipal*
*Madame Marie-Line **PETIT-CHARLES**, Conseillère municipale*
*Monsieur Patrice **PALCY**, Conseiller municipal (excusé)*
*Monsieur Olivier **EDON**, Conseiller municipal*
*Monsieur Frédéric **CLEMENT**, Conseiller municipal*
*Madame Synthia **DACLINAT**, Conseillère municipale*
*Madame Maud **JEAN-CHARLES**, conseillère municipale*
*Madame Régine **ROBINEL**, Conseillère municipale*
*Madame Chantal **DORIN**, Conseillère municipale*
*Madame Sylvie **VASSAUX**, Conseillère municipale*
*Monsieur Elie **CARONIQUE**, Conseiller municipal*
*Madame Tania **MORJON**, Conseillère municipale*

SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-PIERRE
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
REÇU LE
19 AVR. 2023

Procurations remises :

*Monsieur Paul **BELLEJAMBE** à Madame Danielle **FORDANT***
*Madame Tania **MORJON** à Monsieur Jean Marc **BOCQUET***

Assistance administrative :

*Madame Corinne **MORJON-BOCQUET**, D.G.S.*
*Monsieur Éric **RONDEL**, Responsable Service Comptabilité*

12 Présents en début de séance

Extrait de Délibérations du Conseil Municipal du mardi 11 avril 2023

Le présent acte peut faire l'objet pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Fort de France dans un délai de 2 mois à compter de la date exécutoire

Délibération n°DEL.2023.04.11.4.6

6. PRESENTATION DU BILAN DU PERSONNEL 2022

Le Conseil Municipal de Case Pilote,

Sur le rapport de ***Monsieur Thierry MARECHAL, Adjoint en charge du Personnel,***

- ***VU*** *le Code Général des Collectivités Territoriales,*

Les membres du conseil municipal, prennent acte de la présentation du bilan du personnel municipal joint

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE ET LES DISCUSSIONS, : DECIDE :

- ***DE PRENDRE ACTE de la communication du bilan 2022 du personnel,***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Affiché en mairie le 19 AVR. 2023

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication le

COMMUNE DE CASE-PILOTE MARTINIQUE

Ralph MONPLAISIR
Maire de Case Pilote

AFFICHE LE 19 AVR. 2023

SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-PIERRE
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
REÇU LE
19 AVR. 2023

Extrait de Délibérations du Conseil Municipal du mardi 11 avril 2023
Le présent acte peut faire l'objet pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Fort de France dans un délai de 2 mois à compter de la date exécutoire

AFFICHE
LE 19 AVR. 2023

PRESENTATION DU BILAN DU PERSONNEL 2022

L'année 2022 voit s'éloigner les répercussions directes de la crise sanitaire sur le fonctionnement des services, même si l'absentéisme global n'a pas baissé.

Toutefois, l'inflation galopante engendrée par la situation économique mondiale a des conséquences directes sur le budget du personnel, notamment par les différentes revalorisations du SMIC et le dégel du point d'indice.

Ainsi, la revalorisation de 3,5% de ce dernier, a affecté ce poste compte tenu de l'importance des titulaires dans les effectifs (76%).

Les faits marquants de l'année 2022 sont les suivants *:*

- *Le renouvellement des instances paritaires, lors des élections du 8 décembre 2022, qui s'accompagne d'un changement de dénomination. Ainsi le Comité Technique s'appelle désormais le Comité Social Territorial (CST).*
- *L'acceptation d'une demande de rupture conventionnelle d'un agent disposant d'une ancienneté de plus de 35 ans, pour un montant de* ***42 746.16€.***
- ***Le recensement de la population****, qui s'est déroulé du 20 janvier au 19 février 2022, qui a nécessité le recrutement de 10 contractuels, et la mobilisation de 2 agents municipaux pour un montant de* ***30 000€.***

L'effectif pour le recensement était de 12 agents dont 3 agents municipaux. Les personnes recrutées étaient âgées de 19 à 36 ans.

Leur niveau de qualification :

SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-PIERRE
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
REÇU LE
19 AVR. 2023

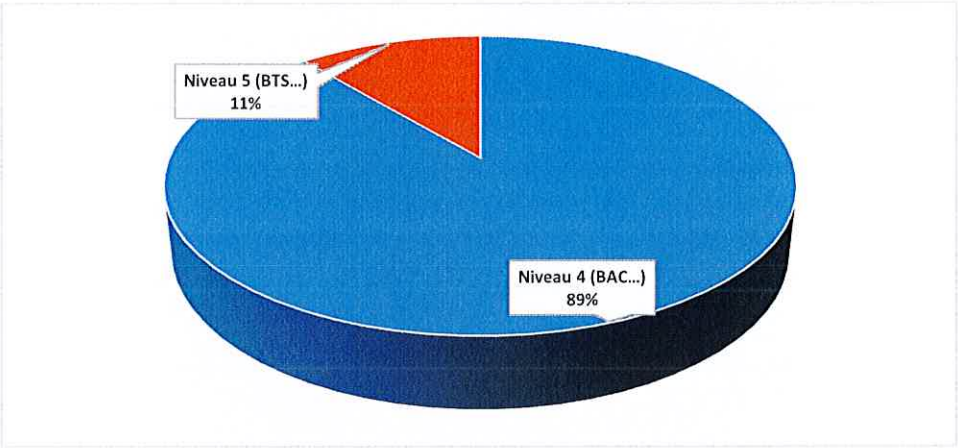

)

- *Le recrutement de 16 contrats saisonniers, dans le cadre de la participation de la ville à **l'opération « 1 Job, 1 saisonnier »** lancée par la Collectivité Territoriale de Martinique, pour un cout chargé **de 43 188,70€.** Comme prévu dans ce dispositif institué par la CTM, la ville a fait l'objet **d'un remboursement par ASP à hauteur de 37 834,37€.***

Les jeunes recrutés étaient lycéens ou des étudiants, âgés de 17 à 25 ans, et domiciliés à 94% sur la commune.

Leur niveau de qualification :

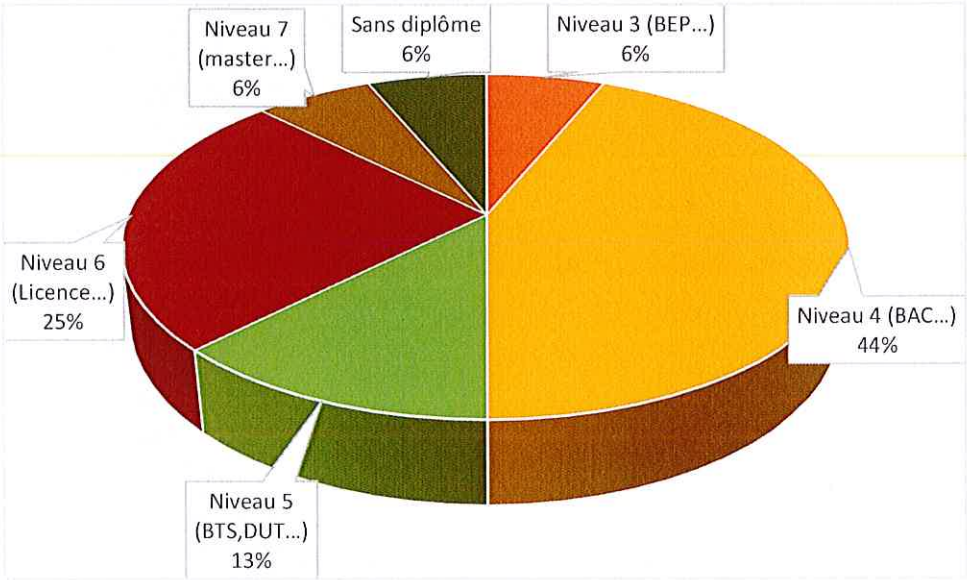

*Ces trois éléments s'élèvent à **115 934,86€**, représentant **75%** de l'augmentation des charges de personnel **de 155 508,09€.** Le reliquat représente la somme dédiée aux revalorisations du point d'indice de 3.5%, (gelé depuis 2017 et celles au titre du GVT. Soit la somme de 78 325.14€. Ainsi, la prévision initiale du BP pour le chapitre 012 de 4 132 078€ n'a pu être respectée. En*

effet l'exécution finale est de 4 326 338€, soit 4.70% supplémentaires.

LIBELLES	EFFECTIF	MONTANT
Rupture conventionnelle	1	42 746,16 €
Recensement population	12	30 000,00 €
1 JOB 1 SAISONNIERS	16	43 188,70 €
TOTAL	**29**	**115 934,86 €**

Par ailleurs, on constate, plusieurs mouvements de personnel sur les différents établissements :

Mouvements des agents sur l'exercice

2022	Sorties	Pourc.	Entrées	Evol/Mois
Janvier			11	
Février			1	- 90,9%
Mars	4	66,7%	2	+ 100,0%
Avril				
Mai				
Juin				
Juillet	1	16,7%	4	
Août			12	+ 200,0%
Septembre				
Octobre			1	
Novembre				
Décembre	1	16,7%		
Total	6	100,0%	31	

**Pour les entrées COMMUNE*

- ✓ *Janvier 11 agents recenseurs et 2 PEC*
- ✓ *Février 1 agent contractuel*
- ✓ *Mars 2 PEC*
- ✓ *Juillet et Aout les jeunes '1 job, 1 saisonnier"*
- ✓ *Octobre 1 agent contractuel*

Pour la caisse des écoles

- *Deuxième année de l'entente avec la ville du Morne-Rouge pour la fabrication des repas au profit des scolaires, accompagnée de la mise à disposition de 2 agents à raison de 1,5 ETP.*
- *Le départ de 2 agents qui n'ont pas souhaité leur renouvellement de contrat.*
- *Le recrutement de 2 CUI-PEC*
- *L'accueil d'une stagiaire pour une durée de 6 mois.*

Pour la Commune

- *Renouvellement de la demande de disponibilité pour convenances personnelles de 2 agents.*

- *Renouvellement de la demande de détachement d'un agent vers CAPNORD.*
- *Le non-renouvèlement « d'un contrat sénior ».*
- *En outre, on dénombre 5 absences longues pour raison de santé d'agent titulaires à temps plein.*

Mouvements du personnel

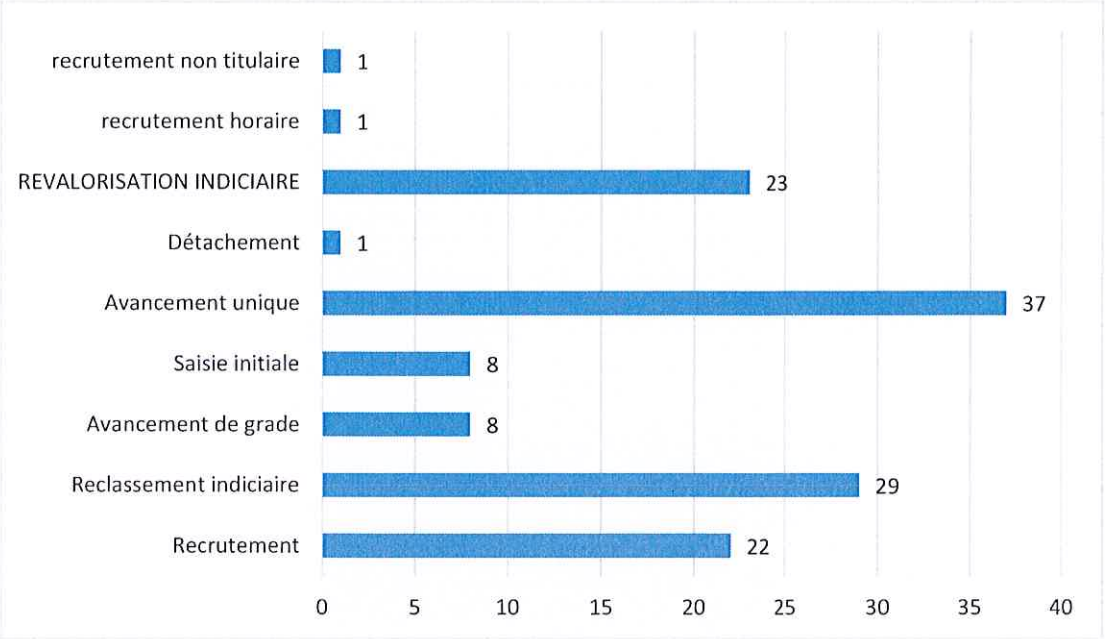

LES EFFECTIFS :

La composition de l'effectif global au 01/12/2022 :

SEXE	EMPLOIS-AIDES	NON-TITULAIRE	TITULAIRES	TOTAL
HOMME	13	12	53	78
FEMME	4	7	42	53
TOTAL	17	19	95	131

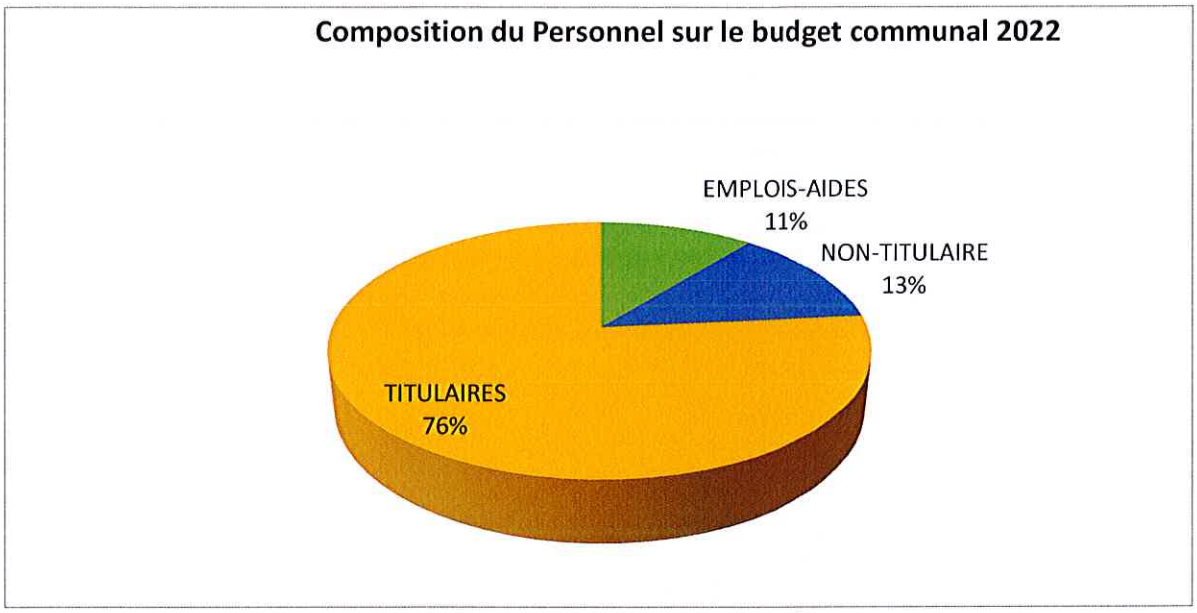

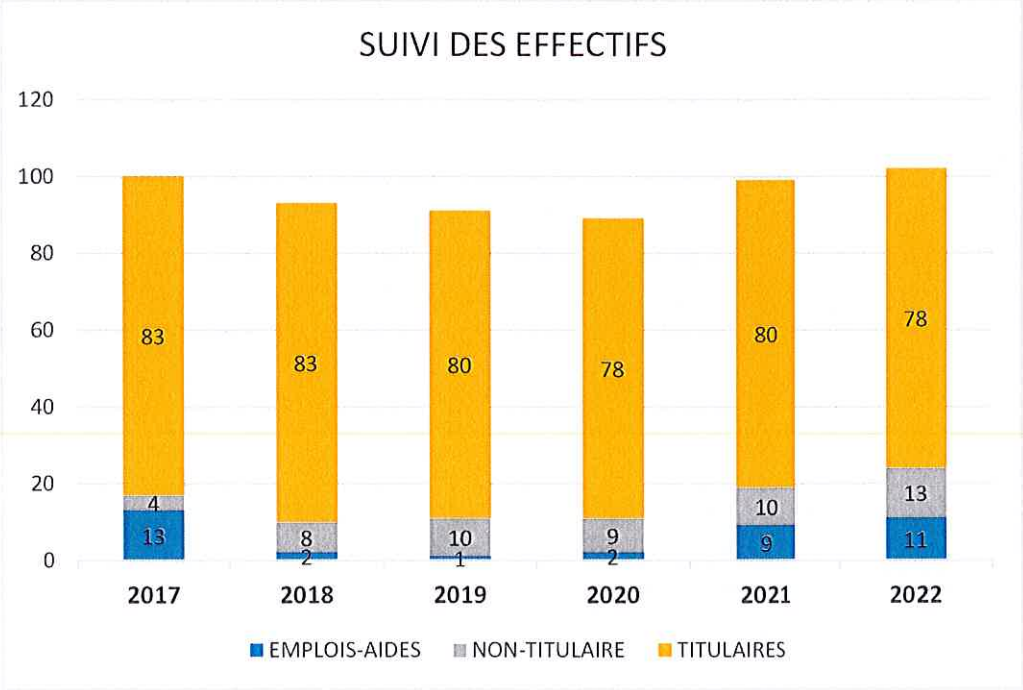

<u>En 2022, il y a une hausse de 3% de l'effectif communal.</u>

Répartition par sexe de l'effectif :

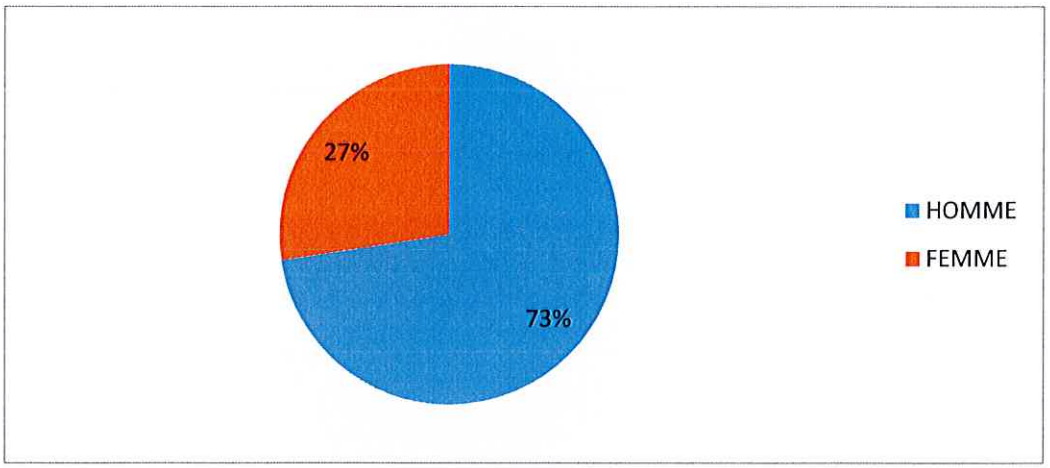

La répartition du personnel par catégorie hiérarchique au 01/12/2022 :

CATEGORIES	COMMUNE	CDE	CCAS	TOTAL
A	2	-		2
B	2	-	-	2
C	98	27	2	127
TOTAL	102	27	2	131

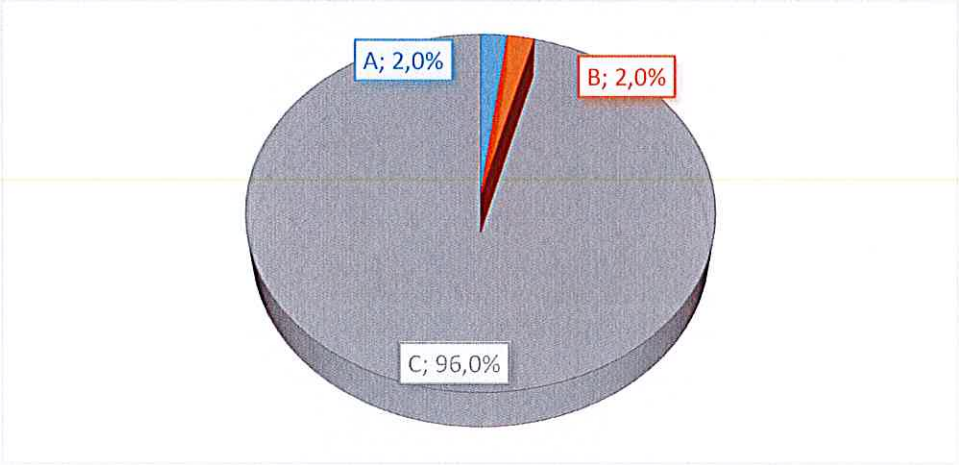

Comparatif des taux d'encadrement (2017)

	A	B	C
VILLE DE CASE-PILOTE	2%	2,%	96%
COMMUNES DE 3500 A 9999 habitants de Martinique	2,80%	4.2%	93%

Le taux d'encadrement (A+B) de la ville est de 4%. Pour les autres communes de même strate, il est de 7%.

Il conviendra de renforcer la démarche de compétences internes pour renforcer l'encadrement intermédiaire (catégorie B) compte tenu du contexte budgétaire contraint.

Les lignes directrices de gestion, mises en place, donnent l'opportunité de revaloriser le personnel municipal actuellement en catégorie C, mais déjà en fonction sur des emplois de catégorie B.

En effet, cette démarche vise à :

1° - Déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC),

2° - Fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. En effet, les Commissions Administratives Paritaires n'examineront plus les décisions en matière d'avancement et de promotion depuis 1er janvier 2021,

3° - Favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Ainsi, elles constituent le document de référence pour la Gestion des Ressources Humaines de la collectivité. L'élaboration des LDG permet de formaliser et d'adapter la politique RH municipale, de favoriser certaines orientations, de les afficher et d'anticiper les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées. Elles s'adressent à l'ensemble des agents.

Répartition des dépenses de personnel par services :

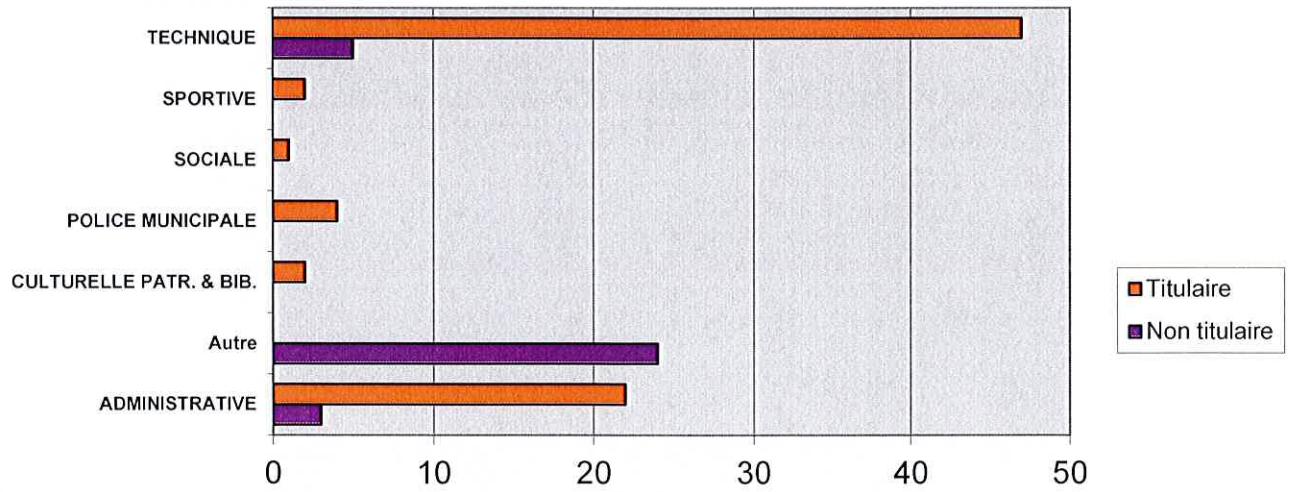

	ADMINISTRATIVE	Autre	CULTURELLE PATR. & BIB.	POLICE MUNICIPALE	SOCIALE	SPORTIVE	TECHNIQUE
Titulaire	22		2	4	1	2	47
Non titulaire	3	24					5